



CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
CANADA

CHARTERED
PROFESSIONAL
ACCOUNTANTS
CANADA

Comptables professionnels agréés du Canada

277, rue Wellington Ouest Toronto (ON) CANADA M5V 3H2
T. 416 977.3222 Téléc. 416 977.8585
www.cpacanada.ca

Chartered Professional Accountants of Canada

277 Wellington Street West Toronto ON CANADA M5V 3H2
T. 416 977.3222 F. 416 977.8585
www.cpacanada.ca

Le 9 septembre 2022

Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB)
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2

Objet : Document de consultation de l'IPSASB – Promouvoir l'information sur la durabilité dans le secteur public

À l'attention du Conseil des normes comptables internationales du secteur public,

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) est reconnaissante de l'occasion qui lui est donnée de formuler des commentaires à propos du document de consultation sur la promotion de l'information sur la durabilité dans le secteur public.

Forte de plus de 220 000 membres au Canada et à l'étranger, CPA Canada est l'une des plus grandes organisations comptables nationales au monde. Elle travaille en collaboration avec les ordres de CPA des provinces, des territoires et des Bermudes, et représente la profession comptable canadienne sur les scènes nationale et internationale. La profession peut ainsi faire la promotion de pratiques exemplaires, favorables aux entreprises et à la société en général, et préparer ses membres aux défis posés par un contexte en évolution constante. Notre organisation a effectué des travaux de recherche approfondis sur les tendances, pratiques et défis entourant l'information sur la durabilité et les changements climatiques. Nous avons également publié diverses ressources sur ces sujets¹. De plus, nous avons récemment mis en œuvre plusieurs initiatives concernant le secteur public, notamment la publication d'un guide sur l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) pour les villes², et l'évaluation de l'incidence des questions relatives aux changements climatiques sur la mise en œuvre des normes comptables pour le secteur public³.

CPA Canada appuie pleinement l'International Sustainability Standards Board (ISSB) et est, par ailleurs, membre de la coalition des Champions canadiens des normes internationales d'information sur la durabilité, un regroupement d'organisations des secteurs privé et public qui ont soutenu la candidature du Canada

¹ Ces ressources se trouvent dans la section « [La durabilité, bonne pour les affaires](#) » du site de CPA Canada.

² Cette publication se trouve dans la section « [Guide sur l'adoption des recommandations du GIFCC pour les villes](#) » du site de CPA Canada.

³ [Questions relatives aux changements climatiques – PR et PCGR pour le secteur public](#)



comme pays hôte de l'ISSB. Consciente du savoir-faire et du leadership du Canada dans les domaines de la normalisation et de la durabilité, l'IFRS Foundation a choisi d'établir l'un des centres de l'ISSB à Montréal et de lui confier des fonctions clés. Nous nous réjouissons de l'établissement du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité ; ce conseil, dont la mise sur pied en est à ses débuts, devrait être opérationnel au milieu de 2023.

Nous croyons que l'IPSASB est en bonne position pour jouer un rôle prépondérant dans la création d'une stratégie pour l'élaboration de normes et d'indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public. Nous approuvons l'approche qui consiste à tirer parti des normes et des indications internationales existantes dans la mesure du possible, mais nous portons à votre attention certains points particuliers dans les réponses qui suivent.

Prise de position préliminaire n° 1 – Chapitre 1

L'IPSASB considère qu'il est nécessaire d'élaborer des indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public.

Appuyez-vous la prise de position préliminaire de l'IPSASB ? Dans la négative, veuillez indiquer pourquoi.

Prise de position préliminaire n° 2 – Chapitre 2

Du fait de son expérience, de ses processus et de ses relations, l'IPSASB serait en mesure d'élaborer efficacement des indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public.

Appuyez-vous la prise de position préliminaire de l'IPSASB ? Dans la négative, veuillez indiquer pourquoi.

Nous convenons qu'il est nécessaire d'élaborer des normes et des indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public, et que l'IPSASB est en bonne position pour jouer un rôle prépondérant dans la création d'une stratégie visant l'élaboration de ces normes et indications pour les raisons énoncées dans le document de consultation. Nous constatons que, dans le document de consultation, le terme « indications concernant l'information sur la durabilité » sert à désigner d'éventuelles normes et/ou indications concernant l'information sur la durabilité, étant donné qu'on ne sait pas encore ce qui sera nécessaire pour répondre aux besoins d'information du secteur public. L'IPSASB devrait préciser son intention dès que possible, car les ressources et les approches requises varieront selon qu'il s'agira de normes ou d'indications. En outre, il serait utile de savoir précisément ce que signifie l'information sur la durabilité pour le secteur public, surtout que l'absence d'une définition claire a généralement été soulevée par les répondants aux récents exposés-sondages de l'ISSB.

Comme il est mentionné dans le document de consultation, du fait des parties prenantes, ainsi que des responsabilités et des activités générales du secteur public, ses informations à fournir en lien avec la durabilité différeront à plusieurs égards de celles du secteur privé. Néanmoins, au vu de l'ampleur des activités de normalisation en durabilité actuellement en cours, nous recommandons à l'IPSASB de se servir des travaux de l'ISSB comme point de départ, tel qu'il est précisé ci-après.

L'IPSASB mentionne, au chapitre 4 du document de consultation, que l'élaboration de normes et/ou d'indications concernant l'information sur la durabilité sera un projet d'envergure qui nécessitera des ressources, du personnel et de l'expertise supplémentaires. Nous convenons que l'approche visant l'élaboration d'indications concernant l'information sur la durabilité de l'IPSASB devrait être soutenue par la création d'un groupe de référence en matière de durabilité qui serait composé de diverses parties prenantes, notamment des experts en durabilité et d'autres intervenants possédant une expertise scientifique pertinente provenant des secteurs public et privé. Toutefois, la mise sur pied d'un tel groupe n'élimine pas la nécessité, pour l'IPSASB, de revoir sa composition et de faire appel à l'expertise du conseil en matière d'information sur la durabilité.

Prise de position préliminaire n° 3 – Chapitre 3

Dans l'éventualité où l'IPSASB élaborerait des indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public, il propose d'appliquer le cadre présenté à la figure 5.

Pour élaborer de telles indications, l'IPSASB a l'intention de collaborer avec d'autres organismes internationaux, le cas échéant, en appliquant ses processus actuels.

Appuyez-vous la prise de position préliminaire de l'IPSASB ? Dans la négative, veuillez indiquer pourquoi. Quelle autre solution proposez-vous et pourquoi ?

Nous appuyons l'approche proposée par l'IPSASB qui consiste à tirer parti des indications internationales existantes, dans la mesure du possible, pour élaborer les normes et les indications en matière d'information sur la durabilité pour le secteur public. En nous fondant sur le graphique présenté à la figure 4 du document de consultation, nous appuyons l'adaptation des normes du secteur privé, s'il y a lieu, parallèlement à l'élaboration d'indications supplémentaires propres au secteur public, au besoin. Nous sommes d'avis que cette méthode serait efficace et aurait pour effet d'améliorer l'uniformité et la comparabilité des référentiels d'information sur la durabilité, tout en faisant en sorte que les principales différences conceptuelles dans les aspects tels que l'importance relative soient prises en compte.

Nous croyons qu'il y a lieu de clarifier le cadre proposé pour des indications concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public. Par exemple, on ne sait pas exactement ce que signifie le terme « obligations générales en matière d'information sur la durabilité », et le terme « indications concernant les informations financières liées à la durabilité » peut porter à confusion, puisque plusieurs informations et mesures sont souvent de nature non financière (par exemple, les mesures des émissions de gaz à effet de serre).

Compte tenu du calendrier des travaux éventuels de l'IPSASB et des travaux en cours de l'ISSB, nous croyons que l'IPSASB devrait examiner les commentaires que l'ISSB a reçus sur ses propositions, notamment ceux qui proviennent d'entités du secteur public. En effet, plusieurs questions ont été soulevées relativement à l'exposé-sondage de l'ISSB *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, de sorte que le contenu de la norme définitive pourrait différer grandement de celui de l'exposé-sondage. Selon nous, pour planifier efficacement son programme de travail, l'IPSASB devrait consulter l'ISSB et travailler étroitement avec ce dernier pour être bien au fait de son calendrier de publication des normes définitives.

Prise de position préliminaire n° 4 – Chapitre 3

Dans l'éventualité où l'IPSASB élaborerait des indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public, il traiterai les obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et les informations à fournir en lien avec les changements climatiques en premier. L'IPSASB établira l'ordre de priorité des autres sujets prioritaires en fonction des commentaires reçus sur le présent document de consultation, dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie 2024-2028.

Appuyez-vous la prise de position préliminaire de l'IPSASB ? Dans la négative, veuillez indiquer pourquoi. À quelles questions l'IPSASB devrait-il plutôt accorder la priorité et pourquoi ?

Nous convenons que l'établissement d'une norme et/ou d'indications concernant les informations à fournir en lien avec les changements climatiques devrait être une priorité pour l'IPSASB, étant donné l'urgence de cette question. La lutte contre les changements climatiques est au cœur des priorités des gouvernements partout dans le monde, et plusieurs entités du secteur public présentent déjà de l'information sur leurs engagements et leurs initiatives en cette matière. D'ailleurs, certaines villes canadiennes ont déjà commencé à mettre en œuvre les recommandations du GIFCC⁴. L'importance accordée à la lutte contre les changements climatiques cadre également avec les travaux de l'ISSB.

En ce qui concerne l'autre sujet prioritaire proposé, nous ne savons pas exactement ce que les indications concernant les « obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité » comporteraient pour les entités du secteur public, et nous croyons que le champ d'application de ces indications éventuelles pourrait être assez large. Dans notre réponse à l'ISSB, nous avons souligné que l'un des problèmes associés au projet de norme sur les obligations générales est qu'il tente de fournir à la fois un cadre conceptuel pour les obligations d'information liées à la durabilité et des indications concernant les informations à fournir en l'absence d'une norme IFRS d'information sur la durabilité particulière. Nous

⁴ [Pourquoi les grandes villes canadiennes adoptent les recommandations du GIFCC](#)

suggerons que le cadre et les indications fassent l'objet de documents distincts, puisque chacun est très important et que le cadre conceptuel doit être plus étoffé. De nombreuses préoccupations ont été soulevées, tant par nous que par d'autres parties prenantes, quant à l'appui excessif sur d'autres normes, cadres et indications pour relever et communiquer les possibilités et risques importants en matière de durabilité et, ultimement, assurer la conformité à la norme. Nous croyons qu'il convient d'adopter une autre approche dans la norme sur les obligations générales. À la lumière des commentaires que nous avons reçus, nous ne serions pas étonnés que des changements soient apportés à certains aspects fondamentaux de la norme sur les obligations générales de l'ISSB.

Selon le document de consultation, le Cadre conceptuel de l'IPSASB appuierait déjà l'élaboration d'indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public (paragraphe 2.2). Nous croyons qu'il sera important de revoir le Cadre conceptuel pour veiller à ce qu'il demeure pertinent aux fins de la présentation d'information sur la durabilité. Par exemple, nous remarquons qu'il contient plusieurs mentions de « rapports financiers ». Il faudra aussi revoir les paragraphes sur l'importance relative pour veiller à ce qu'ils demeurent appropriés dans le contexte de l'information sur la durabilité. L'ISSB a reçu plusieurs commentaires concernant l'importance relative, y compris des demandes pour des indications et des exemples supplémentaires qui permettraient de déterminer l'importance relative de manière plus uniforme aux fins de la présentation d'information sur la durabilité.

Nous recommandons également à l'IPSASB de consulter les peuples autochtones dans le cadre de l'élaboration de normes d'information sur la durabilité. Il faut tenir compte, dans l'élaboration d'obligations et/ou d'indications en matière d'informations à fournir, de l'incidence disproportionnée des changements climatiques sur certains peuples autochtones. Nous croyons qu'il faut approfondir les consultations auprès des peuples autochtones pour comprendre comment leurs perspectives devraient être prises en compte dans les obligations d'information. D'ailleurs, l'ISSB et le Conseil canadien sur la comptabilité dans le secteur public ont récemment tenu des tables rondes conjointes sur les exposés-sondages de l'ISSB et le document de consultation de l'IPSASB pour ce groupe de parties prenantes clés.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de vous livrer nos commentaires dans le cadre de cette consultation publique. Si vous avez des questions sur nos recherches et nos commentaires, veuillez communiquer avec Rosemary McGuire, directrice, Recherche, orientation et soutien (rmcguire@cpacanada.ca).

Veuillez agréer mes salutations distinguées.



Pamela Steer, FCPA, CPA
Présidente et chef de la direction